



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-536
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
TRAVAUX – BRANCHEMENT VIDEO
RUE DE LA MAIRIE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour permettre la réalisation de branchement par l'entreprise SERPOLLET Occitanie ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet et durée des travaux

L'entreprise SERPOLLET Occitanie est autorisée à effectuer des travaux rue de la Mairie le mardi 22 octobre 2024 de 12h00 à 20h00.

Article 2 : Réglementation de la circulation

La circulation sera interdite rue de la Mairie le mardi 22 octobre 2024 de 12h00 à 20h00.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services de la Ville.

Article 4 : Déviation

Une déviation sera mise en place par les services de la Ville.

Article 5 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER